

CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS

**INSTITUT DES
TRANSPORTS INTERNATIONAUX
ET DES PORTS**

Adresse postale :
ARCNAM Bretagne
Zoopole Fort Morel
B.P 57
22440 PLOUFRAGAN
Téléphone : 0820.200.119
Télécopie : 02 96.76.59.31
Courriel : r.etimble@cnam-bretagne.fr

Cadre Réserve

DOSSIER N°

Reçu le

Coller
ici
une photo
d'identité

Ne rien inscrire dans ce cadre

Avant de remplir ce dossier, lire attentivement la notice jointe
Renseigner toutes les rubriques – Ecrire très lisiblement à l'encre noire
Ne pas oublier de joindre tous les documents demandés (voir dernière page)

ETAT CIVIL

Madame

Mademoiselle

Monsieur

Nom : _____ Epouse : _____

Prénoms : _____

Né(e) le : _____ à _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone (heures de bureau) : _____ Télécopie : _____

Courriel : _____

N°SS _____

Code SIRET

DIPLOMES

Baccalauréat préparé en 2008

Série : _____ Ville : _____

Etablissement : _____

Baccalauréat obtenu en _____ Série : _____ Mention : _____

(Joindre un relevé de notes obtenues à l'examen)

Autre(s) diplôme(s) que le baccalauréat. (Indiquer la date d'obtention et joindre la copie certifiée conforme du (des) diplôme(s)) _____

FORMATION

Autres études ou formations non sanctionnées par un diplôme (indiquer nature, dates, lieux, durée)

Expérience professionnelle ou stages en entreprises (indiquer dates, lieux, durée, fonctions, entreprises)

ETUDES OU ACTIVITES DURANT LES TROIS DERNIERES ANNEES

2005 – 2006 _____

2006 – 2007 _____

2007 – 2008 _____

Dernière classe fréquentée dans l'enseignement secondaire ou supérieur : _____

Etablissement et ville : _____ **en** _____

ANGLAIS

Nombre d'années d'études de la langue anglaise : _____

Dernière classe dans laquelle vous avez suivi un enseignement d'anglais : _____

Dernière année au cours de laquelle vous avez suivi un enseignement d'anglais : _____

Avez – vous pratiqué l'anglais à titre professionnel au cours des trois dernières années ? _____

Si OUI, précisez les circonstances : _____

Séjours effectués en pays de langue anglaise (indiquer lieux, dates, durée et nature du séjour)

<hr/> <hr/> <hr/>

Un bon niveau d'anglais est indispensable pour suivre la scolarité de l'ITIP Bretagne Atlantique dans sa totalité. Joindre au dossier un avis du conseil de classe ou du chef d'établissement portant sur le niveau d'anglais ainsi qu'une copie des relevés de notes

Etes – vous boursier ?	OUI	NON
Si OUI, nom et adresse de l'organisme :	_____	

Nom et adresse de la personne ou de l'organisme qui prendra en charge le versement des droits de scolarité :	_____

Le candidat déclare être informé du montant des droits de scolarité pour la prochaine année universitaire et s'engage à régler ces sommes aux échéances prévues, en cas d'inscription définitive

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier.

Fait à _____ le _____

Signature du candidat

Signature des parents

(pour les candidats mineurs uniquement)

<u>DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER :</u>
<u>POUR TOUS LES CANDIDATS</u>
50 € de frais de dossier à verser à l'ordre de l'ARCNAM Bretagne (par chèque postal ou bancaire, mandat ou espèces)
<u>POUR LES CANDIDATS DEJA TITULAIRES DU BACCALAUREAT</u>
Relevé officiel des notes du baccalauréat Pièces justificatives de votre activité depuis l'obtention du baccalauréat (résultats et relevés de notes) Tous vos diplômes
<u>POUR LES CANDIDATS A LA SESSION DU BACCALAUREAT DE CETTE ANNEE</u>
Avis du conseil de classe ou du chef d'établissement portant en particulier sur votre niveau d'anglais Relevés de notes des deux premiers trimestres de la classe de terminale

Notes obtenues aux épreuves anticipées de français

POUR LES CANDIDATS AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Originaux de tous vos diplômes
Certificat(s) de travail
Attestation(s) de stage(s)

POUR LES CANDIDATS ETRANGERS RESIDANT EN FRANCE

Votre titre de séjour

**NOTICE A LIRE TRES ATTENTIVEMENT
AVANT DE REMPLIR UN DOSSIER DE PREINSCRIPTION**

Conditions d'admission

Pour faire acte de candidature à l'ITIP Bretagne Atlantique il faut :

- ❖ **Etre titulaire du baccalauréat**
- ❖ **Ou justifier d'une pratique professionnelle de trois ans** au sein d'entreprises ou d'organismes publics ou privés exerçant une activité portuaire ou de transport, associée à un niveau de formation générale équivalent à une fin de classe de terminale (après avis favorable du directeur de centre).

L'institut peut accueillir des stagiaires de la **formation professionnelle**, soit envoyés par leur entreprise dans le cadre d'un plan de formation, soit pris en charge par un FONGECIF, soit demandeurs d'emploi.

- ❖ **Avoir un bon niveau en langue anglaise**

Un minimum de 4 ou 5 années d'études de l'anglais dans le cadre de l'enseignement secondaire ou supérieur est exigé.

Les candidats seront éventuellement soumis à un **test de niveau** avant leur inscription définitive.

Une bonne connaissance de la langue française écrite et parlée est également indispensable pour suivre des études à l'ITIP Bretagne Atlantique

- ❖ **Accomplir les formalités de préinscription**

Préinscriptions

Les préinscriptions sont enregistrées du 15 mars au 01 Octobre 2008. Toutefois, à titre exceptionnel et dans la limite des places disponibles, des dossiers peuvent être étudiés du 23 août au 15 Octobre 2008.

- DOSSIER DE PREINSCRIPTION -

Vous êtes prié(e) de remplir – **le plus clairement possible** – toutes les rubriques qui correspondent à votre situation.

Inscription définitive

Elle est prise auprès de l'ARCNAM Bretagne, après étude du dossier et entretien éventuel avec le candidat. Aucune inscription définitive n'est possible par correspondance. Seul le candidat lui-même ou ses parents directs peuvent effectuer cette formalité.

La procédure d'inscription a lieu en une seule fois, aucun dossier partiel ou incomplet n'étant accepté.

En particulier, l'inscription doit être accomplie en même temps que les formalités de couverture sociale.

Tous les étudiants ont le même statut administratif, quels que soient leur nationalité, leur âge, leur formation ou leur acquis professionnel antérieur.

Frais de scolarité

Ils sont fixés pour chaque année universitaire par la commission technique de l'ITIP Bretagne Atlantique.

INSCRIPTION ANNEE UNIVERSITAIRE 2008/2009

Individuelle :	2 700 €
Formation professionnelle :	Suivant convention

Ils sont payables soit en une seule fois à la rentrée, soit en trois fractions aux dates suivantes :

- 1 – à l'inscription et en tout état de cause avant le **15 Octobre 2008**
- 2 – avant le **8 décembre 2008**
- 3 – avant le **9 mars 2009**

Ces frais peuvent être pris en charge par le candidat lui-même ou par un organisme officiel de formation professionnelle ou par l'entreprise dont il relève.

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré

- ❖ Les dossiers de préinscription doivent être adressés à :

**ARCNAM Bretagne
Zoopole les croix
Rue Camille Guérin
22440 PLOUFRAGAN**

- ❖ **Décision de la Commission de sélection**

Le nombre d'étudiants est limité à 30 par centre de formation. Le choix des étudiants admis à s'inscrire est effectué sur dossier par la Commission de sélection.

Les candidats seront informés 2 semaines après leur test de sélection de la suite donnée à leur candidature : refusé(e) ou admis(e) sur liste principale ou complémentaire.

Si vous êtes candidat à la session du baccalauréat de cette année, vous devrez communiquer vos résultats dès que vous en aurez connaissance :

- par téléphone au **0820.200.119**

et **en cas de succès,**

- par l'envoi de la photocopie certifiée conforme du relevé officiel de vos notes.

Couverture sociale

L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'institut impose obligatoirement une couverture sociale à ses étudiants. Deux cas sont à considérer :

- ❖ Etudiants ayant plus de 20 ans et moins de 28 ans au 1^{er} octobre de l'année en cours : cotisation obligatoire de la Sécurité Sociale étudiante (**192 €** en 07/08) et éventuellement, d'une mutuelle étudiante complémentaire, LMDE, SMENO, etc. (de **70 €** à **300 €** en 07/08 par an, suivant le type de garantie).
- ❖ Etudiants âgés de plus de 28 ans au 1^{er} octobre de l'année en cours : obligation d'une assurance volontaire. Diverses possibilités existent auprès d'organismes associatifs, mutuelles, etc. Les cotisations sont généralement comprises entre **70** et **300 €** pour l'année.

**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA POSSIBLE
SANS LE REGLEMENT SIMULTANE
DES FRAIS DE COUVERTURE SOCIALE**